



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 29 janvier 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Olivier LAMBERT, Jacques LEMOINE, Eric MÉNARD, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Jean-Luc HUYON (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE), Franck LÉCRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du 10 décembre 2014

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Gestion des espaces publics

Le maire donne la parole à M. Christian Herbert pour présenter le travail de la commission aménagement du territoire.

Il ressort deux solutions pour l'entretien des espaces extérieurs du village, externaliser cet entretien par des entreprises privées ou renforcer le service technique en proposant un contrat de travail à Jimmy Carlu (actuellement en CAE) et en faisant l'acquisition d'une tondeuse. Ce débat a déjà été évoqué dans les réunions du conseil municipal en date des 5 novembre et 10 décembre 2014 sans qu'aucune décision n'ait été prise. Les comptes-rendus de ces réunions sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune (www.plachy-buyon.fr).

Après débat intense au sein du conseil entre le coût, l'efficacité et la souplesse des solutions proposées il est procédé au vote sur la signature d'un contrat à durée déterminée concernant M. Carlu à l'issue du CAE.

Sept élus ont voté pour (Mrs Normand, Henocque, Salon, Lécrivain (pouvoir de vote donné à M. Normand) et Mmes Fauquembergue, Buquet, Fraboulet) et sept élus ont voté contre (Mrs Hermant, Herbert, Chivot, Lambert, Lemoine, Ménard, Huyon (pouvoir de vote donné à M. Lemoine)).

En cas de partage égal des voix, celle du maire est prépondérante. Le maire optant pour le recrutement de M. Carlu en contrat à durée déterminée il sera proposé à l'intéressé ce type de contrat à la fin de son CAE, c'est-à-dire le 6 juillet 2015.

Le maire demande ensuite la durée du contrat à proposer à M. Carlu. Après délibération (12 voix pour et 2 voix contre) il est décidé que la durée du contrat sera d'un an afin que l'ensemble du personnel technique montre sa capacité à réaliser les tâches définies pendant ce délai.

Il est également demandé que le commandement de l'équipe technique soit confié à une seule personne. Le maire acquiesce et précise cependant que des impératifs de service l'obligent souvent à modifier l'emploi du temps initialement prévu.

3 - Plan climat énergie départementale

Présentation par le maire

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi "Grenelle II", a inséré au code de l'environnement un article L 229-26-1 qui oblige les régions, les départements et les collectivités à adopter un plan climat énergie territorial.

Engagé dans cette démarche depuis 2009, le conseil général de la Somme a adopté le 12 décembre 2011 son Plan Climat Energie Départemental dans lequel il affirme sa volonté de jouer un rôle fort et structurant dans la prise en compte locale de la problématique énergie-climat.

Il est proposé à la commune de participer à ce plan climat, elle pourrait ainsi bénéficier d'outils et d'un accompagnement afin de réaliser des économies d'énergie sans contrepartie financière.

Le maire précise que l'adhésion de la commune prendrait effet à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2016.

Après délibération le conseil municipal avec 12 voix pour et 2 abstentions autorise le maire à signer la charte Plan Climat Energie Départemental et à engager la commune dans cette action.

4 - Lettre d'un administré concernant le fleurissement du village

Présentation par Monsieur le Maire

Le maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier d'un administré de la commune concernant la modification de l'aménagement paysager de la commune et regrette le projet d'engazonnement des massifs situés à l'entrée de l'avenue des mésanges et rue Edouard Philogène-Wallet.

Jacques Lemoine, en charge de ce projet, informe que pour l'instant seuls les rosiers des massifs concernés ont été retirés pour faciliter l'entretien des massifs.

Les bulbes des fleurs ont été laissés et toujours dans l'optique d'alléger le travail du service technique il est possible de bâcher et de pailler ces massifs.

5 - Compte rendu réunion intercommunautaire sur le PLUi

Le maire fait un compte rendu de la réunion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui a eu lieu à Conty le 20 janvier 2015.

Les travaux de réalisation du PLUi débutent à cette date et celui-ci devra être en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et le Grenelle de l'environnement.

Un comité de pilotage composé des 23 maires de l'EPCI dirigera les travaux, un comité de suivi, composé d'élus des communes (un élu titulaire et un élu suppléant par commune, se réunira en ateliers de travail.

Les élus du comité de suivi auront d'une part pour mission de représenter les intérêts des communes lors des concertations mais aussi de rapporter auprès des conseils municipaux l'avancement des travaux du PLUi.

Dans ce cadre le maire fait appel à candidature au sein du conseil municipal afin de choisir les élus qui siégeront au comité de suivi. Après en avoir délibéré, Jacques Lemoine est choisi en tant qu'élus titulaire et Eric Ménard en tant qu'élus suppléants.

6 - Entretien du chemin rural de la chaussée Brunehaut avec Hébécourt

Présentation par le maire

Le maire donne lecture à l'assemblée d'une correspondance adressée par le maire de la commune d'Hébécourt concernant l'entretien de la chaussée Brunehaut (chemin rural qui appartient pour moitié à chacune des deux communes) située en frontière des communes de Plachy-Buyon et d'Hébécourt.

Ce chemin rural avait été refait en 2000 par les 2 communes mais pas de façon durable. Un permis de construire a été accordé par la commune d'Hébécourt pour la construction d'un centre équestre dont l'accès se fait sur la chaussée Brunehaut sur prescription des services de voirie du Conseil général.

Cette chaussée, très dégradée, est maintenant empruntée quotidiennement par les usagers du centre équestre et pose le problème de sa réfection.

Le maire d'Hébécourt qui avait fait appel à la commune de Plachy-Buyon pour participer à sa réfection réitère sa demande et ajoute la possibilité de mise en place d'une taxe sur les parcelles qui longent ce chemin pour financer le projet.

Le maire informe l'assemblée que la commune de Plachy-Buyon n'a pas été concertée lors de l'octroi du permis de construire du centre équestre et surtout quant à la sortie sur la chaussée Brunehaut qui est un chemin rural.

De plus il précise qu'étant donné les travaux d'assainissement collectif dans l'agglomération il n'y a pas beaucoup d'argent à investir pour la réfection d'un chemin rural qui ne représente aucun intérêt économique pour notre commune.

Concernant la taxe proposée, Monsieur Normand précise qu'elle serait injuste pour les riverains du chemin qui n'ont pas demandé la construction du centre équestre.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal souhaite savoir dans quelles conditions a été accordé le permis de construire, rejette la mise en place d'une taxe sur

les parcelles voisines du chemin et, sur proposition de Manuel Henocque, reporte l'idée d'une participation financière.

Le maire formalisera la réponse du conseil par courrier.

7 - Fête du village

Le maire présente à l'assemblée 2 correspondances de Mme Chantal Boulanger et de M Thierry Levallois, sollicitant des emplacements pour installer leurs manèges lors de la fête du village aux mêmes tarifs que l'an dernier.

Le conseil municipal décide de répondre favorablement aux 2 demandes.

Frédéric Chivot ajoute que l'organisation sera peut-être changée cette année en raison des travaux de réseau d'assainissement collectif.

8 - Délimitation du nouveau canton

Le maire expose à l'assemblée le décret n° 2014-263 du 26 février 2014 maintenant applicable portant délimitation des cantons dans le département de la Somme.

Les cantons de Conty et d'Ailly-sur-Noye sont fusionnés en un seul canton qui devient le canton n° 3 (Ailly-sur-Noye).

9 - Point de situation sur le Plan Communal de Sauvegarde

Le maire donne la parole à Jean-Luc Hermant qui informe l'assemblée que les dernières modifications apportées au plan suite à la dernière réunion du conseil municipal sont en cours de rédaction.

10 - Rapport CAUE concernant l'immeuble au 10 rue du Commandant André Dodart

Le maire présente le rapport rédigé par M. Didier Aguay, architecte au CAUE. Dans ce document M. Aguay préconise l'aménagement d'une maison intergénérationnelle. Le rapport dans les mains des élus sera débattu lors de prochaines séances du conseil.

11 - Questions et informations diverses

- Le dernier recensement de l'INSEE indique que la population de la commune est aujourd'hui de 915 habitants.
- Suite aux récents attentats en France et aux diverses interventions qu'effectue le garde-champêtre tout au long de l'année sur le territoire, le maire s'est posé la question d'armer le service de police municipale. Après réflexion, le maire a décidé de ne pas armer le garde-champêtre territorial, considérant que les conditions de stockage de l'armement étaient trop contraignantes, que la nécessité n'était pas avérée, outre le risque potentiel d'agression d'un agent isolé.
- Des travaux de curage du réseau d'assainissement collectif auront lieu dans le courant du mois de février.
- Les rapports d'activité du pays du grand amiénois sont disponibles en mairie.
- Jacques Lemoine propose de changer des bacs à fleurs situés sur le pont de la rue du Commandant André Dodart. Le maire acquiesce à la demande mais ajoute de trouver un système pour ne pas se les faire voler.
- Frédéric Chivot informe qu'une après-midi "Mardi gras" sera organisée le samedi 14 février 2015 de 14h30 à 17h30 à la salle Marie-Antoinette Wallet-Fouque. Une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Sur proposition de Jean-Jacques Bourdon, le 12 juin 2015 un concert vocal sera organisé à l'église de Plachy-Buyon. Le détail de la manifestation sera donné prochainement.

- Martine Fauquembergue a déposé à l'imprimerie Nord/Sud le Lien pour édition du bon à tirer. Il sera distribué sous peu.
Suite à une rencontre organisée par les services fiscaux à laquelle s'est rendue Mme Fauquembergue, la Commission Communale des Impôts Directs doit se réunir avant le 19 février 2015 afin d'étudier les valeurs locatives des locaux professionnels de la commune. Le maire répond que cette réunion aura lieu dans les délais.
- Christian Herbet fait un compte rendu de la rencontre Agenda 21 à laquelle il a participé qui s'inscrit dans le cadre du Projet Territorial de Développement Durable initié par le Grenelle de l'environnement. Lors de cette rencontre M. Jean-François Caron, maire de la commune de Loos en Gohelle (62), a présenté à l'assemblée les actions qu'il a menées pour re-dynamiser sa ville et notamment par des actions écologiques et économiques comme l'engagement dans un plan zérophyto, l'installation de ruchers communaux, la réalisation d'économies sur l'éclairage public et l'éco-rénovation des anciens logements miniers.
Monsieur Herbet ajoute que la commune de Plachy-Buyon a déjà franchi le premier pas en s'engageant dans la charte zérophyto.
- Jean-Michel Salon demande si la course de l'Ecce Homo pourra se dérouler du fait des travaux d'assainissement. Le maire précise qu'il est difficile de répondre à cette question pour l'instant. Jean-Michel Salon précise que cette année le parcours sera changé afin de relancer la course et devrait se faire sur 3 passages de l'Ecce Homo au lieu de 6 en passant par Fossemanant. Accord est donné à M. Salon de contacter le maire de Fossemanant avant une réunion de coordination avec les maires des 3 communes concernées (Prouzel, Fossemanant et Plachy-Buyon).
- Eric Ménard pose la question de l'acquisition de la tondeuse suite à la décision de proposer un CDD à M. Carlu. Le maire informe que cette décision sera prise lors de la prochaine séance et que des devis réactualisés seront demandés ainsi que les subventions possibles.

Sans autre remarque la séance est levée à minuit.